

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

À titre de radiodiffuseur public national, CBC/Radio-Canada (la Société) offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, de télévision et des services numériques présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

La Société est une société d'État fédérale domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 23 juin 2015.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A. Déclaration de conformité

La Société a préparé les présents états financiers consolidés sous le régime des Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC).

B. Base de préparation

i. Filiales et entités structurées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, ARTV et Documentary Channel (*documentary*), et de deux entités structurées (le Broadcast Centre Trust et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada). Ces entités sont réputées être contrôlées par la Société.

Pour contrôler une entité, un investisseur doit remplir les trois critères suivants : il détient le pouvoir sur l'entité émettrice (c'est-à-dire le droit de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice); il est exposé ou a droit aux rendements variables de l'entité émettrice; et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers consolidés de la Société incluent les états financiers des filiales et des entités structurées du début à la fin de la période pendant laquelle le contrôle est exercé. Les filiales et les entités structurées appliquent des méthodes comptables compatibles avec celles de la Société.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales de la Société sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables à la Société. Les intérêts des actionnaires sans contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation de celle-ci peuvent être évalués initialement à la juste valeur ou pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entité acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels.

Toutes les composantes des participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, à moins que des IFRS imposent une autre base d'évaluation. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle égale le montant initialement comptabilisé de ces participations, majoré de la part des changements subséquents dans les capitaux propres qui revient aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et diminué des distributions à ces détenteurs. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit pour elles par un solde déficitaire.

Les transactions, soldes, revenus et charges intra-groupe sont intégralement éliminés au moment de la consolidation.

Les changements dans la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Les valeurs comptables des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de ces participations relatives dans les filiales. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement dans les capitaux propres et attribuée au propriétaire de la Société.

ii. Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans un partenariat. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice; elle ne confère toutefois pas un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les résultats financiers, les actifs et les passifs de Sirius XM Canada Holdings Inc. (SiriusXM), l'entreprise associée de la Société, sont intégrés dans les présents états financiers consolidés au moyen de la méthode comptable de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. La valeur comptable de la participation de la Société dans une entreprise associée est ajustée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat, les autres éléments du résultat global et les distributions de l'entreprise associée. L'entreprise associée applique des méthodes comptables compatibles avec celles de la Société.

Quand la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de cette participation, y compris tout investissement à long terme, est ramenée à zéro, et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si elle a contracté une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les gains et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen des participations dans des entreprises associées est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

C. Financement public

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires pour les activités d'exploitation et pour le fonds de roulement sont constatés individuellement comme revenus dans l'État consolidé du résultat dans l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés.

Les crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui sont amortissables sont comptabilisés comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et le revenu est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs qu'il a permis d'acquérir.

Les crédits parlementaires pour l'achat de terrains sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat.

D. Constatation des revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les revenus comptabilisés sont diminués de tout rabais. Les revenus proviennent de la vente de publicité, des abonnements, d'autres revenus et de revenus financiers, et sont comptabilisés quand leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que des critères particuliers sont remplis pour chacune des activités de la Société décrites ci-après.

i. Revenus publicitaires

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

ii. Revenus d'abonnement

Les revenus d'abonnement comprennent les revenus tirés de la vente d'émissions de télévision spécialisée et d'autres ventes d'émissions par abonnement. Les revenus sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

iii. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant de la location d'espaces, d'installations et de services, de la vente de productions publicitaires, des commandites d'émissions, des droits de retransmission, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente de biens et de la contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL). Ces revenus sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés de la location d'espaces ou de contrats de location d'installations et de services connexes sont comptabilisés dans les autres revenus dans l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire pendant la période de location.

Les incitatifs à la location sont compris dans le revenu de location et sont comptabilisés pendant la durée du contrat de location.

Les revenus de la vente d'autres services sont comptabilisés lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue. Lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations, le revenu est comptabilisé selon la méthode linéaire. Les services vendus portent notamment sur les productions d'annonces publicitaires, les commandites d'émissions et d'autres services.

Les droits de retransmission et les contributions du FAPL sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Les revenus tirés de la vente de biens sont comptabilisés quand la Société a transféré au client les risques et les avantages de la propriété des biens et qu'elle ne participe plus à la gestion des biens.

iv. Revenus financiers

Les revenus financiers incluent les intérêts provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement dans un contrat de location-financement. Les intérêts provenant des effets à recevoir et de l'investissement dans un contrat de location-financement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que les intérêts des comptes bancaires sont constatés au moment où ils sont gagnés.

E. Revenus différés

Les revenus différés sont des revenus reçus à l'avance, pour la fourniture d'installations et de services de production à venir. Les revenus différés ont également trait aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est locataire, et aux paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus. Les revenus différés sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'État consolidé du résultat pendant toute la période de l'entente.

F. Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et des services numériques comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement sont également incluses dans les charges correspondantes. Les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

G. Coûts de transmission, distribution et collecte

Les coûts de transmission, distribution et collecte comprennent tous les coûts liés à la diffusion des émissions de la Société, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre technique. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de transmission et distribution, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également incluses dans les charges correspondantes.

H. Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, les obligations au titre de contrats de location-financement, les effets à payer et la désactualisation de passifs. Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.

I. Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif, ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre les intervenants du marché, à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 1, 2 ou 3 d'une hiérarchie des justes valeurs, selon que les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur sont observables ou non, et selon leur importance. La hiérarchie des justes valeurs appliquée par la Société classe par ordre d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des données d'entrée qui sont directement observables (comme les cours) ou indirectement observables (c.-à-d. obtenues à partir des cours), autres que les données d'entrée de niveau 1.

Niveau 3 – Évaluations de la juste valeur établies au moyen de techniques qui évaluent la juste valeur à partir de données du marché non observables et importantes pour la juste valeur prise dans son ensemble.

J. Programmation

Par programmation on entend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation.

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés comme programmation dans les actifs courants ou les actifs non courants. Les conventions d'achat de droits de diffusion sont comptabilisées comme programmation dans les actifs courants si les droits de diffusion peuvent être exercés dans les douze mois suivants, et comme programmation dans les actifs non courants si ces droits ne peuvent être exercés qu'après douze mois. La programmation comptabilisée dans les actifs non courants est virée dans la programmation comptabilisée dans les actifs courants dès qu'elle est censée être diffusée dans les douze mois suivants.

Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des charges décrit dans cette section, ou lorsque la programmation est jugée inutilisable ou est vendue.

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau sur la constatation des charges, qui repose sur les expériences de diffusion passées, les chiffres d'auditoire et les plans de télédiffusion futurs.

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont dépréciés et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et des services numériques.

Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

Catégorie	Description	Constatation des charges par diffusion
Films	Tous les genres de films	CBC : 50 % / 30 % / 20 % RC : 45 % / 20 % / 20 % / 15 %
Séries	Comprend : séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	Séries dramatiques: CBC : 70 % / 20 % / 10 % RC : 85 % / 15 % Toutes les autres séries : 70 % / 30 %
Émissions factuelles	Émissions factuelles, émissions éducatives informelles et jeux-questionnaires (à l'exclusion des émissions à créneau fixe ¹)	70 % / 30 %
Documentaires	Tous les genres de documentaires	CBC : 50 % / 30 % / 20 % RC : 100 %
Arts, musique et variétés	Comprend : émissions d'arts, de musique et de variétés, et émissions humoristiques à sketches (à l'exclusion des émissions à créneau fixe ¹)	70 % / 30 %
Émissions pour jeunes	Émissions dramatiques pour jeunes et enfants Autres émissions pour jeunes Émissions pour enfants - émissions d'animation et émissions préscolaires	70 % / 30 % 34 % / 33 % / 33 % Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions à créneau fixe ¹	Intention de passer dans le même créneau dès la 1ère diffusion	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions à créneau fixe ¹	Intention de passer dans le même créneau après la 2ème diffusion	50 % / 30 % / 20 %

¹ Diffusion des émissions de manière consécutive.

Pendant l'exercice 2014-2015, la Société a modifié le tableau sur la constatation des charges relativement à deux catégories de programmation, les documentaires et les films. Dans les Services français, les taux pour la diffusion de films sont maintenant de 45 % / 20 % / 20 % / 15 % (contre 50 % / 30 % / 20 % en 2014). Dans les Services anglais, les taux pour la diffusion de documentaires sont maintenant de 50 % / 30 % / 20 % (contre 70 % / 30 % en 2014). Ce changement d'estimation est le résultat d'une analyse des expériences de diffusion des catégories de programmation, des chiffres d'auditoire et des plans de télédiffusion futurs de la direction. Il a donné lieu à une augmentation de 3,9 millions de dollars des actifs de programmation au 31 mars 2015, et à une diminution correspondante des dépenses comptabilisées à l'État du résultat de l'exercice terminé le 31 mars 2015. Du fait de la nature des actifs de programmation et de la variabilité de la grille de programmation, il est impraticable d'estimer l'incidence du changement sur des périodes futures.

K. Immobilisations corporelles et actifs sous contrat de location-financement

Les immobilisations corporelles et les actifs sous contrat de location-financement sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments. Le coût des actifs construits par la Société est la somme des coûts des matériaux, de la main-d'œuvre directe et des frais généraux associés à la construction. Les montants inclus dans les projets d'immobilisations inachevés sont virés, à l'achèvement, à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur leur durée d'utilité estimative et dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales composantes dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus en propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat. Les actifs sous contrat de location-financement sont traités de la même manière que les actifs détenus en propre.

Les améliorations locatives sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Les durées d'utilité appliquées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Micro-ordinateurs	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la télévision et de la radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors exploitation dans l'État consolidé du résultat.

L. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif dans la mesure où : le projet de développement de l'application est techniquement réalisable; la Société entend achever le développement de l'application en vue d'utiliser ou de vendre celle-ci, et dispose de ressources suffisantes pour le faire; il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable; et il est probable que le nouvel actif générera des avantages économiques futurs. Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'il soit probable qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat. Les durées d'utilité estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors exploitation dans l'État consolidé du résultat.

M. Dépréciation d'actifs

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, de ses actifs sous contrat de location-financement, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de dépréciation ou non.

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que par d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités. S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, sa valeur recouvrable est évaluée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

N. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, laquelle est majorée ou minorée, selon le cas, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

i. Classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et mesurés comme suit :

Actif/Passif	Classement	Mesure
Trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Billets à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette obligataire	Autres passifs	Coût amorti
Effets à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

ii. Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un instrument de créance, et d'affectation des revenus financiers ou des charges financières, au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées (y compris l'intégralité des commissions payées ou reçues qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'actif ou de l'instrument de créance, ou, selon les cas, une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les revenus et les charges d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif seulement pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence significative.

iii. Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » (y compris les actifs financiers détenus à des fins de transaction) et « prêts et créances ». Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- ▶ s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir; ou
- ▶ si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme; ou
- ▶ s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lors de sa comptabilisation initiale :

- ▶ si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, surviendrait; ou
- ▶ si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, qui est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques ou de placement documentée de la Société, et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base; ou
- ▶ s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou des dérivés incorporés.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur découlant de leur réévaluation est comptabilisée en autres revenus dans l'État consolidé du résultat. Le gain net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les intérêts gagnés sur l'actif financier.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et les créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

La Société ne possède pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Une indication objective de dépréciation d'un actif financier pourrait être :

- ▶ une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- ▶ des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- ▶ la probabilité croissante de faillite de la contrepartie;
- ▶ des changements récents constatés sur la cote de crédit de la contrepartie;
- ▶ des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une proportion importante des débiteurs exercent leur activité.

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de provision. Les variations de la valeur comptable du compte de provision sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle peut être tenue de payer. Si la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et constate aussi le revenu reçu à titre d'emprunt garanti.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir, et de tout gain ou perte cumulé qui avait été comptabilisé en autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée en résultat.

iv. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » ou des « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier est classé comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout gain ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le gain net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les intérêts versés sur le passif financier.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée en résultat net.

v. Instruments financiers dérivés

La Société conclut des contrats de change afin de gérer son exposition au risque de change. Elle n'applique pas la comptabilité de couverture à ses dérivés.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le gain ou la perte non matérialisé qui en découle est immédiatement comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées dans l'État consolidé de la situation financière; les instruments financiers dérivés ayant des justes valeurs positives sont comptabilisés à titre d'actifs financiers dérivés et ceux ayant des justes valeurs négatives, à titre de passifs financiers dérivés.

vi. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont séparés des contrats hôtes si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que celles du dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

O. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et autres charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.

P. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée quand les avantages attendus d'un contrat par la Société sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est établie au plus faible du coût attendu de sortie du contrat et du coût net attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs associés au contrat.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif s'il est presque certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

Q. Éventualités

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé de la situation financière. Ils peuvent résulter de l'incertitude entourant l'existence d'un passif, ou représenter un passif existant dont le règlement n'est pas probable ou — dans de rares cas — dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé quand son existence est confirmée par un événement futur, que son règlement devient probable ou qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

R. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction (concernant notamment la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants). Par ailleurs, des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque exercice.

Les éléments des coûts des régimes de retraite à prestations définies sont classés comme suit :

- ▶ le coût des services (c'est-à-dire le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que le gain ou la perte résultant de la réduction ou de la liquidation du régime);
- ▶ les revenus ou les charges d'intérêts nets;
- ▶ les réévaluations.

Le coût des services et les revenus ou les charges d'intérêts nets sont comptabilisés en résultat net pour la période. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat dans la période où le régime a été modifié. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation déterminé au début de la période au passif net ou à l'actif net au titre des prestations définies. Ces éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels, l'effet de variations du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement présentées dans l'État consolidé de la situation financière par la comptabilisation d'un débit ou d'un crédit dans les autres éléments du résultat global dans la période où elles sont effectuées. Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont jamais reclassées ultérieurement dans le résultat net. La Société a pour politique de les virer directement aux résultats non distribués.

Le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est déterminée chaque année par des actuaires indépendants au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Sa valeur actualisée est obtenue par actualisation des sorties de trésorerie futures estimées en appliquant un taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé représente au plus le total du coût des services passés non encore comptabilisé et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actualisée des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

S. Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

i. Avantages à court terme incluant absences à court terme rémunérées

La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme aux moments suivants :

- ▶ dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- ▶ dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie;
- ▶ dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges au moment où le service afférent est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer si celle-ci a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ce paiement parce que l'employé lui a rendu des services dans le passé et qu'il est possible d'estimer l'obligation de façon fiable. Le passif au titre de ces avantages n'est pas actualisé en raison de son échéance rapprochée.

ii. Autres avantages à long terme du personnel

Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme aux moments suivants :

- ▶ lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- ▶ pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi et les charges s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains (pertes) actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.

iii. Indemnités de cessation d'emploi

La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités; et (b) la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'un départ volontaire, la Société ne peut plus retirer son offre d'une indemnité de cessation d'emploi dès que l'employé accepte l'offre ou qu'une restriction limitant sa capacité de retirer son offre prend effet. Dans le cas de départs involontaires, la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnités de cessation d'emploi quand elle a communiqué un plan de licenciement aux employés concernés.

T. Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit hautement probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation d'une vente dans un délai d'un an suivant la date de classement de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

U. Location

i. La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs provenant d'un contrat de location simple sont comptabilisés en revenus de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

ii. La Société en tant que preneur

Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

Un actif acquis au moyen d'un contrat de location-financement est comptabilisé à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

V. Charges différées

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière.

W. Devises

Les états consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société et de ses filiales et entités structurées consolidées.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de la Société sont converties dans la monnaie de fonctionnement aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises à la fin de la période de présentation de l'information financière sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'État consolidé de la situation financière. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises qui sont présentés à leur juste valeur sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

X. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

iii. Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable de l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

iv. Impôt différé

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société est dotée d'une structure d'exploitation qui apparie ses charges ayant un effet sur la trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société prélève des fonds sur ses crédits parlementaires uniquement pour financer ses dépenses d'exploitation, et ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours de périodes où les différences temporaires devraient s'inverser. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que les conditions d'exploitation précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Y. Parties liées

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales de la Société, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de leur famille proche, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de la Société. En vertu du principe de la propriété commune, la Société est liée avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

Z. Licences réglementaires

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

3. CHANGEMENTS NOUVEAUX ET FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

A. Adoption de Normes internationales d'information financière nouvelles et révisées

La Société a adopté les nouvelles prises de position suivantes publiées par l'IASB ou par l'IFRS Interpretations Committee, et les a appliquées le 1^{er} avril 2014. Ces prises de position n'ont eu aucun effet sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Modifications à IAS 36 *Dépréciation d'actifs*

IAS 36 a été modifiée en mai 2013 afin de prescrire la présentation d'informations supplémentaires sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés, particulièrement si cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

IFRIC 21 *Droits ou taxes*

IFRIC 21, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, a été publiée en mai 2013. Cette interprétation donne des indications sur le moment où il faut comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement. Elle touche à la fois les droits ou les taxes qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et les droits ou les taxes dont l'échéance et le montant sont certains.

B. Changement de présentation

i. Programmation

Le 1^{er} juillet 2014, la Société a changé la présentation de ses actifs de programmation dans l'État de la situation financière. Ce changement avait pour but de regrouper la programmation dans un poste d'actif courant et un poste d'actif non courant pour se conformer davantage aux pratiques du secteur et pour offrir aux lecteurs un portrait plus transparent des actifs de programmation à chaque période de présentation de l'information financière. En conséquence, les postes « Charges payées d'avance » ou « Charges différées » ne comprendront dorénavant aucun montant au titre des émissions et des droits sur les émissions. Ce changement de présentation a eu les effets suivants sur les postes de l'État de la situation financière, mais aucun effet sur les résultats ou les capitaux propres de n'importe quelle période :

	Au 31 mars 2014		
	Tel que présenté précédemment	Changement	Chiffres révisés
ACTIF			
Courant			
Programmation	135 389	76 339	211 728
Charges payées d'avance	97 473	(76 339)	21 134
Non courant			
Programmation	-	11 986	11 986
Charges différées	22 018	(11 986)	10 032

	Au 1er Avril 2013		
	Tel que présenté précédemment	Changement	Chiffres révisés
ACTIF			
Courant			
Programmation	145 379	105 605	250 984
Charges payées d'avance	137 563	(105 605)	31 958
Non courant			
Programmation	-	6 740	6 740
Charges différées	9 526	(6 740)	2 786

ii. Régimes de retraite

Au 31 mars 2015, le régime de retraite capitalisé de la Société était dans une position d'actif net. Par conséquent, l'actif à long-terme du régime de retraite capitalisé est présenté séparément des passifs relatifs aux régimes non capitalisés dans l'état consolidé de la situation financière. Afin de suivre cette présentation, les actifs nets du régime de retraite capitalisé de l'an passé ont été reclassés séparément des passifs à long-terme aux actifs à long-terme pour un montant de 25,6 millions de dollars. Ce changement n'a eu aucun effet sur les résultats ou les capitaux propres publiés de la Société.

C. Changements futurs de méthodes comptables

La Société a examiné les prises de position comptables, tant nouvelles que révisées, qui ont été publiées ainsi que les améliorations annuelles apportées en continu.

Après une évaluation complète, la Société a conclu qu'une fois appliquées, les modifications et les améliorations annuelles ci-après n'auront aucun effet sur ses états financiers consolidés. Toutefois, les conclusions arrêtées quant à l'effet attendu des changements futurs de méthodes comptables pourraient être revues d'ici l'adoption intégrale des normes.

Modifications apportées à IFRS 10 *États financiers consolidés* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

Les modifications apportées à IFRS 10 et à IAS 28 (2011) ont été publiées en septembre 2014. Elles visent à éliminer une incohérence entre les exigences des deux normes en ce qui a trait à la vente ou à l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Ces modifications s'appliqueront rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modifications apportées à IAS 16 *Immobilisations corporelles* et à IAS 38 *Immobilisations incorporelles*

Les normes IAS 16 et IAS 38 ont été modifiées en mai 2014 pour préciser que l'utilisation d'un mode d'amortissement d'une immobilisation fondé sur les produits n'est pas appropriée et que, dans le cas d'une immobilisation incorporelle, cette présomption est réfutable. Ces modifications s'appliqueront rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modifications apportées à IAS 19 *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel*

La norme IAS 19 a été modifiée en novembre 2013 pour permettre que les cotisations des membres du personnel qui sont liées uniquement aux services rendus par les membres dans la période pendant laquelle elles sont à verser soient comptabilisées comme une réduction du coût des avantages à court terme du personnel. Ces modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycles 2010-2012 et 2011-2013

Les documents *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012* et *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013* ont été publiés en décembre 2013. Ces améliorations comprennent un certain nombre de modifications à diverses normes IFRS qui s'appliqueront rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

Modifications apportées à IFRS 11 *Partenariats*

La norme IFRS 11 a été modifiée en mai 2014 pour fournir des indications sur la comptabilisation des intérêts acquis dans des entreprises communes dont l'activité constitue une entreprise. Cette norme s'appliquera rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014

Le document *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014* a été publié en septembre 2014. Ces améliorations comprennent un certain nombre de modifications à diverses normes IFRS qui s'appliqueront rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Société continue d'évaluer l'incidence possible, sur ses états financiers consolidés, des normes suivantes :

IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, s'inscrit dans une démarche en plusieurs phases visant à remplacer la norme actuelle IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'approche préconisée dans IFRS 9 est fondée sur le mode de gestion des instruments financiers appliqué par l'entité dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers. En plus de ce modèle logique de classement et d'évaluation, la norme finale publiée en juillet 2014 comprend un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture. Cette norme s'appliquera rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

La norme IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et remplace les normes IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et IAS 11, *Contrats de construction*, de même qu'un certain nombre d'interprétations portant sur les produits des activités ordinaires. Elle établit un cadre exhaustif pour déterminer le moment auquel ces produits doivent être comptabilisés et la méthode d'évaluation applicable. La norme pose comme principe fondamental qu'une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires au moment où elle transfère des biens ou des services à un client, et selon un montant correspondant à la contrepartie que l'entité prévoit recevoir du client. Les biens ou les services sont transférés lorsque le client en obtient le contrôle. IFRS 15 impose également la communication de nombreuses informations qualitatives et quantitatives nouvelles pour aider les investisseurs à comprendre la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'IASB ayant décidé en avril 2015 de reporter d'un an son entrée en vigueur. Lorsqu'elle adoptera IFRS 15, la Société l'appliquera intégralement pour la période courante, et rétrospectivement à tous les contrats qui ne sont pas encore achevés au début de cette période. En ce qui concerne les périodes antérieures, la Société pourra soit appliquer la norme dans son intégralité, soit adopter une approche modifiée permise par les directives transitoires. La Société examine actuellement ces options.

Modifications à IAS 1 Initiative concernant les informations à fournir

IAS 1 a été modifiée en décembre 2014 dans le cadre de l'initiative concernant les informations à fournir amorcée par l'IASB dans sa révision du *Cadre conceptuel*. Les modifications sont circonscrites et visent à clarifier, plutôt qu'à changer en profondeur, les exigences actuelles d'IAS 1 qui, telles que rédigées, ont donné lieu à des interprétations trop prescriptives. Ces modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, une application anticipée étant permise.

4. SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS

A. Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Pour préparer les présents états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date de ces états, ainsi que sur la valeur des revenus et des charges présentés dans la période. Elle doit également fournir toutes les informations s'y rapportant.

Les estimations et les hypothèses importantes sur lesquelles sont fondés les états financiers consolidés de la Société influent sur l'évaluation des éléments suivants :

- ▶ La comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies exige la formulation d'hypothèses qui facilitent l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies. Les hypothèses et estimations portent principalement sur le taux d'actualisation et les taux de mortalité. Le taux d'actualisation sert à déterminer le taux d'intérêt net appliqué pour établir le passif net ou l'actif net au titre des prestations définies. Les taux de mortalité hypothétiques sont utilisés pour projeter les flux de trésorerie futurs pour le service des prestations, lesquels sont alors actualisés pour donner la valeur actualisée nette du passif. Des changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Une analyse de sensibilité de la modification des hypothèses principales est présentée à la note 16.
- ▶ La Société est tenue d'estimer la durée d'utilité attendue de ses immobilisations corporelles et incorporelles. À cette fin, elle prend en considération son expérience antérieure, les tendances dans l'industrie et des facteurs internes particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue. Les durées d'utilité de ces immobilisations sont revues chaque année pour déterminer si elles sont encore justes. La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futures et les valeurs comptables futures des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont présentées à la note 2K et celles des immobilisations incorporelles, à la note 2L.
- ▶ La Société doit déterminer un taux d'amortissement approprié pour chaque catégorie de programmation. L'usage qu'entend faire la direction de chaque catégorie de programmation, de même que l'expérience antérieure et les habitudes d'écoute des auditoires sont pris en compte pour établir le tableau de constatation des charges pour la programmation (voir la note 2J). La direction examine périodiquement les taux d'amortissement. Des changements dans les hypothèses pourraient donner lieu à des ajustements des montants comptabilisés à l'État de la situation financière et à l'État du résultat.

- ▶ Lorsque la direction conclut qu'une provision doit être comptabilisée, il y a lieu d'établir une estimation fiable de l'obligation de la Société à partir d'hypothèses quant aux sorties de ressources qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation, ainsi qu'à la probabilité et à l'échéance de ces sorties. Les hypothèses sont notamment fondées sur la nature de la provision, la connaissance du montant de la réclamation, les avis de conseillers juridiques et les opinions d'autres conseillers, l'expérience de situations semblables et toute décision de la direction sur les mesures que la Société entend prendre au regard de son obligation. De plus, la Société a comptabilisé une provision pour des réductions d'effectifs, qui sont des activités complexes pour lesquelles il faut établir et réévaluer des estimations. Le montant et l'échéance réels des sorties de ressources peuvent différer des hypothèses. La différence peut avoir un effet important sur les états financiers consolidés futurs de la Société; elle peut notamment influencer négativement sur le résultat d'exploitation consolidé, la situation financière et les liquidités. Les provisions de la Société sont expliquées plus en détail à la note 15.
- ▶ La Société a estimé la valeur de la contrepartie non monétaire de la sous-licence obtenue de Rogers Communications Inc. pour la diffusion de *Hockey Night in Canada* au cours des quatre prochaines années. Des renseignements supplémentaires et des précisions sur la nature de l'entente sont fournies à la note 7.

Les estimations et les hypothèses de la direction reposent sur des renseignements externes et sur des situations observables lorsque cela est possible, auxquels s'ajoutent, au besoin, des analyses internes. Ces estimations et hypothèses ont été appliquées au cours de la période visée en cohérence avec les périodes antérieures, et la Société n'a connaissance d'aucun engagement ou événement ni d'aucune incertitude qui pourraient avoir une incidence significative sur les méthodes ou les hypothèses à la base des estimations faites dans les présents états financiers consolidés.

La direction revoit régulièrement les estimations et tout changement est comptabilisé de façon prospective et inclus dans l'État consolidé du résultat de la période du changement, si le changement ne concerne que cette période, ou de la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci le sont également concernées par le changement. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

B. Jugements importants

Dans l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a formé des jugements importants, dont les plus influents sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, hormis ceux qui portent sur les estimations, sont les suivants :

- ▶ la Société consolide la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada et le Broadcast Centre Trust, puisqu'elle considère qu'elle contrôle ces entités émettrices, conformément à la définition du contrôle donnée dans IFRS 10, *États financiers consolidés*;
- ▶ une entente concernant les transpondeurs satellitaires constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, et ce contrat de location ainsi que les contrats de location d'un car de reportage et de matériel de bureau répondent aux critères d'un contrat de location-financement parce qu'il confère à la Société le droit d'utiliser les actifs en cause;
- ▶ à la date de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours des périodes où les différences temporaires devraient s'inverser en raison de sa structure d'exploitation particulière;
- ▶ une entente portant sur la location d'une partie d'un immeuble appartenant à la Société répond aux critères d'un contrat de location simple et la partie louée n'est pas considérée comme un immeuble de placement selon IAS 40, *Immeubles de placement*;
- ▶ la Société exerçait une influence notable sur SiriusXM au 31 mars 2015, alors qu'elle détenait moins de 20 % des droits de vote (note 13);
- ▶ la détermination des composants des immobilisations corporelles de la Société.

Les jugements importants sont revus à chaque période de présentation de l'information financière.

5. TRÉSORERIE

	31 mars 2015	31 mars 2014
Fonds en caisse	682	828
Soldes bancaires	214 202	61 146
	214 884	61 974

Les revenus d'intérêts provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers totalisent 2,3 millions de dollars pour l'exercice (1,7 million de dollars en 2014).

6. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31 mars 2015	31 mars 2014
Créances clients	140 999	263 554
Provision pour créances douteuses	(2 683)	(3 719)
Autres	13 128	17 185
	151 444	277 020

La durée moyenne de crédit est de 30 jours. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 2Niii.

Avant d'accepter tout nouveau client publicitaire, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé.

Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier. De plus, la Société assure un suivi pendant l'année pour déceler toute indication de la détérioration de la qualité du crédit de ses clients.

Les créances clients ci-dessus comprennent des créances (voir note 6A) en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans la solvabilité du débiteur et qu'elle estime être encore en mesure de recouvrer les sommes dues.

Comme d'autres radiodiffuseurs, la Société a recours à des agences, qui effectuent la majorité de ses ventes de publicité dans ses médias généralistes. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. En raison de ce décalage, une partie importante des créances clients de la Société sont en souffrance, mais non dépréciées.

La concentration du risque de crédit dans ces agences est limitée, car l'essentiel du financement de la Société provient de crédits parlementaires. Par conséquent, la Société a déterminé que, sur ce plan, sa situation ne s'apparente pas à celle des radiodiffuseurs qui ont principalement des revenus publicitaires. Toutefois, elle atténue ce risque en évaluant la solvabilité des agences clientes au début de la relation d'affaires et de manière continue par la suite.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

A. Ancienneté des créances clients en souffrance, mais non dépréciées

	31 mars 2015	31 mars 2014
31 à 60 jours	22 481	129 016
61 à 90 jours	13 096	21 195
Plus de 90 jours	16 724	16 858
Total	52 301	167 069

B. Variation de la provision pour créances douteuses

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde d'ouverture	(3 719)	(3 627)
Montants irrécouvrables sortis pendant l'exercice	2 000	831
Reprises de pertes de valeur comptabilisées sur les créances	349	523
Augmentation nette de la provision pour tenir compte des nouvelles dépréciations	(1 313)	(1 446)
Solde à la fin de l'exercice	(2 683)	(3 719)

7. PROGRAMMATION

A. Programmation par catégorie

	31 mars 2015	31 mars 2014 (Chiffres révisés)	1 ^{er} avril 2013 (Chiffres révisés)
Émissions achevées - produites à l'externe	58 511	66 171	71 522
Émissions achevées - produites à l'interne	3 407	3 978	8 493
Émissions en cours de production - produites à l'externe	34 249	34 779	32 782
Émissions en cours de production - produites à l'interne	5 479	7 889	6 196
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	68 531	98 911	131 991
	170 177	211 728	250 984
Droits de diffusion des émissions non disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	140 113	11 986	6 740
	310 290	223 714	257 724

B. Variation de la programmation

	31 mars 2015	31 mars 2014 (Chiffres révisés)
Solde d'ouverture	223 714	257 724
Additions	1 070 776	1 102 079
Émissions diffusées	(984 200)	(1 136 089)
Solde à la fin de l'exercice	310 290	223 714

Les sorties au titre de la programmation incorporées à la ligne « Émissions diffusées » du tableau ci-dessus pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 représentent 5,0 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 2014). Elles sont essentiellement le fait de projets achevés, d'émissions qui n'ont pas été télédiffusées depuis deux ans ou qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.

L'entente conclue par la Société avec Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la poursuite de la diffusion des matchs de hockey du samedi soir et des séries éliminatoires à l'émission *Hockey Night in Canada* est entrée en vigueur pendant l'exercice considéré. En vertu de cette entente, la Société a acquis de Rogers une licence pour la diffusion des matchs de hockey et doit, en contrepartie, fournir à Rogers des installations et des services de production, lui permettre d'utiliser certaines marques de commerce et lui accorder du temps d'antenne pour générer des revenus publicitaires. D'une durée de quatre ans, l'entente peut être prolongée d'un an, au gré de Rogers. Comme aucune somme d'argent ne sera échangée, une estimation de la valeur de la licence de diffusion acquise pour quatre ans a été établie sur la base de la juste valeur des actifs cédés et comptabilisée sous « Programmation » dans les états financiers consolidés de la Société. La juste valeur des installations, services de production et marques de commerce qu'utilisera Rogers a été établie sur la base des taux du marché. La juste valeur du temps d'antenne mis à la disposition de Rogers a été établie sur la base des tarifs de publicité appliqués par la Société pour les émissions déplacées par les matchs de hockey. Une estimation des coûts correspondants liés à la fourniture d'installations et de services de production ainsi que des revenus différés implicites ont été portés au passif dans les états financiers consolidés de la Société. La Société comptabilise ces éléments dans les revenus et dépenses sur la durée de l'entente de quatre ans lorsque les parties d'hockey sont diffusés et les services afférents sont rendus.

8. BILLETS À RECEVOIR

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité structurée, la Société détient deux billets à recevoir pour des terrains vendus. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 % et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé. Ils ont une valeur comptable de 45,6 millions de dollars (47,9 millions de dollars au 31 mars 2014) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

La Société détient également un billet à recevoir de SiriusXM qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai de cinq ans. Sa valeur comptable est de 0,4 million de dollars au 31 mars 2015 (0,3 million de dollars au 31 mars 2014).

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	5 567	2 474	5 567	2 308
Plus d'un an mais avant cinq ans	22 673	12 179	22 673	11 370
Plus de cinq ans	39 900	31 328	45 467	34 591
Moins : produits financiers non acquis	(22 159)	-	(25 438)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	45 981	45 981	48 269	48 269

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,1 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2014).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir est la suivante :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Comptabilisée en tant que billets à recevoir dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courants	2 474	2 308
Non courants	43 507	45 961
	45 981	48 269

9. INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

L'investissement dans un contrat de location-financement, qui est détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel implicite de 7,15 % et vient à échéance en mai 2027. Les créances au titre du contrat de location-financement sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	6 050	2 759	6 050	2 568
Plus d'un an mais avant cinq ans	24 199	12 519	24 199	11 671
Plus de cinq ans	45 961	34 860	52 011	38 467
Moins : produits financiers non acquis	(26 072)	-	(29 554)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	50 138	50 138	52 706	52 706

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,2 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2014).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Comptabilisée en tant qu'investissement dans un contrat de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
courant	2 759	2 568
non courant	47 379	50 138
	50 138	52 706

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. Coût et amortissement cumulé

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	31 mars 2015						31 mars 2014
Coût	2 092 572						2 153 623
Amortissement cumulé	(1 189 820)						(1 207 086)
	902 752						946 537

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2014	174 709	547 264	52 874	1 209 026	142 580	27 170	2 153 623
Acquisitions	-	-	-	9 774	2 808	55 681	68 263
Transferts (Référer à la note 11)	-	13 017	409	21 802	7 214	(40 760)	1 682
Transferts des actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	7 208	2 947	-	10 155
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(48)	(3 190)	-	(2 453)	-	-	(5 691)
Sorties et amortissements complets	(109)	(3 506)	(30)	(115 800)	(15 958)	(57)	(135 460)
Coût au 31 mars 2015	174 552	553 585	53 253	1 129 557	139 591	42 034	2 092 572
Amortissement cumulé au 31 mars 2014	-	(179 369)	(25 836)	(895 476)	(106 405)	-	(1 207 086)
Amortissement cumulé sur les transferts d'actifs sous contrats de location-financement	-	-	-	(3 574)	(1 054)	-	(4 628)
Amortissement pour l'exercice	-	(35 376)	(3 058)	(60 219)	(11 997)	-	(110 650)
Reclassement de l'amortissement des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	3 188	-	2 453	-	-	5 641
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	-	1 831	30	109 410	15 632	-	126 903
Amortissement cumulé au 31 mars 2015	-	(209 726)	(28 864)	(847 406)	(103 824)	-	(1 189 820)
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	174 552	343 859	24 389	282 151	35 767	42 034	902 752

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2013	179 207	542 901	52 866	1 274 106	138 738	23 479	2 211 297
Acquisitions	-	-	-	14 472	5 130	58 055	77 657
Transferts (Référer à la note 11)	-	9 141	1 147	35 102	7 111	(54 358)	(1 857)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(4 480)	(2 353)	-	-	-	-	(6 833)
Sorties et amortissements complets	(18)	(2 425)	(1 139)	(114 654)	(8 399)	(6)	(126 641)
Coût au 31 mars 2014	174 709	547 264	52 874	1 209 026	142 580	27 170	2 153 623
Amortissement cumulé au 31 mars 2013	-	(146 971)	(23 910)	(940 444)	(102 262)	-	(1 213 587)
Amortissement pour l'exercice	-	(34 822)	(3 065)	(64 167)	(12 389)	-	(114 443)
Reclassement de l'amortissement des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	1 021	-	-	-	-	1 021
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	-	1 403	1 139	109 135	8 246	-	119 923
Amortissement cumulé au 31 mars 2014	-	(179 369)	(25 836)	(895 476)	(106 405)	-	(1 207 086)
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	174 709	367 895	27 038	313 550	36 175	27 170	946 537

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'établissent à 11,9 millions de dollars au 31 mars 2015 (15,3 millions de dollars au 31 mars 2014).

B. Dépréciation et autres charges

La Société n'a comptabilisé aucune perte de valeur pendant l'exercice terminé le 31 mars 2015 (zéro en 2014).

C. Actifs classés comme détenus en vue de la vente

La Société classe un actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit hautement probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation d'une vente dans un délai d'un an suivant la date de classement de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

Dans le cadre de son plan financier, la Société a élaboré une stratégie de rationalisation des biens immobiliers dont elle est propriétaire. C'est ainsi qu'au 31 mars 2015, elle a classé à des fins comptables plusieurs actifs immobiliers comme détenus en vue de la vente, et ces actifs devraient être vendus individuellement au cours des douze prochains mois. La valeur comptable de ces actifs, ajoutée à celle des autres actifs détenus en vue de la vente, atteignait 1,6 million de dollars (6,9 millions de dollars au 31 mars 2014).

D. Sorties

La Société a vendu, pendant l'exercice considéré, des propriétés qu'elle avait classées auparavant comme détenues en vue de la vente. Ces propriétés étaient situées à Halifax (Nouvelle-Écosse), à Windsor (Ontario) et à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest). Le produit de la vente s'est chiffré à 7,6 millions de dollars et a donné lieu à un gain de 2,7 millions de dollars.

La Société a également comptabilisé un montant de 8,7 millions de dollars, soit le produit de l'assurance pour la perte d'un car de reportage endommagé au point d'être irréparable en mai 2014. Une perte de 2,4 millions de dollars a été comptabilisée pour ce car au premier trimestre de l'exercice.

Les gains comptabilisés ont été compensés en partie par des pertes occasionnées par la sortie ou le remplacement d'équipements dans le cycle normal de renouvellement des actifs de la Société.

Aucune sortie importante d'immobilisation corporelle n'a été comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

	31 mars 2015		31 mars 2014	
Coût	176 695		169 728	
Amortissement cumulé	(151 371)		(146 332)	
	25 324		23 396	
	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2014	140 893	23 887	4 948	169 728
Acquisitions	-	97	10 150	10 247
Transferts (Référer à la note 10)	1 299	2 618	(5 599)	(1 682)
Sorties et amortissements complets	(1 598)	-	-	(1 598)
Coût au 31 mars 2015	140 594	26 602	9 499	176 695
Amortissement cumulé au 31 mars 2014	(136 720)	(9 612)	-	(146 332)
Amortissement pour l'exercice	(1 830)	(4 669)	-	(6 499)
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	1 460	-	-	1 460
Amortissement cumulé au 31 mars 2015	(137 090)	(14 281)	-	(151 371)
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	3 504	12 321	9 499	25 324

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2013	139,316	14,316	2,293	155,925
Acquisitions	-	117	12,419	12,536
Transferts (Référer à la note 10)	2,167	9,454	(9,764)	1,857
Sorties et amortissements complets	(590)	-	-	(590)
Coût au 31 mars 2014	140,893	23,887	4,948	169,728
Amortissement cumulé au 31 mars 2013	(134,328)	(4,034)	-	(138,362)
Amortissement pour l'exercice	(2,982)	(5,578)	-	(8,560)
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	590	-	-	590
Amortissement cumulé au 31 mars 2014	(136,720)	(9,612)	-	(146,332)
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	4,173	14,275	4,948	23,396

12. ACTIFS SOUS CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Au 31 mars 2014, les actifs sous contrat de location-financement étaient composés de contrats pour un car de reportage, du matériel de bureau et des transpondeurs satellitaires. Les durées initiales de ces contrats étaient de quatre à dix-sept ans.

Pendant l'exercice considéré, la Société a acquitté ses dernières obligations en vertu de ces contrats et acheté le car de reportage et le matériel de bureau loués. À la fin de l'exercice, ces actifs, ainsi que la charge d'amortissement et l'amortissement cumulé s'y rapportant, sont comptabilisés sous le poste « Immobilisations corporelles » de l'État consolidé de la situation financière, comme il est indiqué à la note 10.

	31 mars 2015	31 mars 2014
Coût - véhicules	-	619
Coût - matériel de bureau	-	2 328
Coût - équipement technique	-	7 434
Coût - transpondeurs satellites	119 897	119 897
Amortissement cumulé - véhicules	-	(114)
Amortissement cumulé - matériel de bureau	-	(486)
Amortissement cumulé - équipement technique	-	(3 077)
Amortissement cumulé - transpondeurs satellites	(99 508)	(92 518)
Valeur comptable nette	20 389	34 083

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 s'élève à 8,0 millions de dollars (8,4 millions de dollars en 2014). Un complément d'information sur l'obligation au titre de contrats de location-financement figure à la note 18.

13. FILIALES, ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES ET ENTREPRISE ASSOCIÉE

A. Filiales et entités structurées consolidées

i. *documentary*

Forte d'une participation de 82 % dans *documentary*, un service spécialisé dans la diffusion de documentaires, la Société exerce actuellement un contrôle sur l'entité en raison de sa participation majoritaire et de son engagement dans les travaux du Conseil d'administration du service et de ses sous-comités.

Ce contrôle lui vient également du fait qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur le montant de ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. En conséquence, la Société comptabilise les résultats financiers de *documentary* dans ses livres. L'exercice de *documentary* se termine le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

ii. ARTV

ARTV est une chaîne spécialisée francophone consacrée aux arts et au divertissement, offerte depuis septembre 2001 sur câble et satellite. Depuis mars 2015, la Société détient une participation de 100 % dans ARTV (85 % en 2014) et, par conséquent, contrôle l'entité en raison de sa participation majoritaire et de son engagement dans les travaux du Conseil d'administration de la chaîne et de ses sous-comités. Ce contrôle sur ARTV lui vient également du fait qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur le montant de ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. La Société intègre les résultats financiers d'ARTV dans ses états financiers consolidés. L'exercice d'ARTV se termine le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

En mars 2015, l'actionnaire minoritaire d'ARTV a exercé son option d'obliger la Société à lui acheter toutes ses actions en circulation, pour une somme équivalant au prix d'achat initial des actions, en l'occurrence 1,9 million de dollars (1 875 000 actions à 1 \$ l'action). De ce fait, la Société ne comptabilise plus de passif pour cette option.

iii. *Broadcast Centre Trust*

Le Broadcast Centre Trust (la fiducie du CCR), une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion (CCR) (l'immeuble). Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar, que la fiducie du CCR a versé le 1^{er} octobre 1988. En outre, la fiducie du CCR donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, la fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars qui sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des charges d'exploitation et du passif de la fiducie du CCR. La fiducie du CCR est une entité structurée parce qu'elle a été créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la location-financement au nom de la Société, et qu'elle confère à la Société les pouvoirs décisionnels finaux sur ses activités pertinentes qui pourraient exposer celle-ci à des rendements variables. En conséquence, les résultats financiers de la fiducie du CCR sont consolidés dans les comptes de la Société. Son exercice se termine le 31 mars.

iv. Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada

En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc., une filiale en propriété exclusive du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, en contrepartie de deux billets à recevoir. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada est une fiducie caritative créée en 2009, qui a pour mission d'acquiescer la participation de la Société dans les billets à recevoir. La Société a déterminé qu'elle assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie qu'elle a fournie. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada est une entité structurée parce que la Société l'a créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la monétisation des créances à long terme dans le cadre du plan de redressement mis en œuvre pour gérer les déficits budgétaires de 2009-2010. Par l'entremise d'un accord contractuel préétabli, la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada confère à la Société la majorité des pouvoirs décisionnels sur ses activités pertinentes qui exposent celle-ci à des rendements variables. En conséquence, les résultats financiers de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada sont consolidés dans les comptes de la Société. Son exercice se termine le 31 décembre. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

La Société ne détient aucune participation dans des partenariats ou des entités structurées non consolidées.

Au 31 mars 2015, la Société a une filiale dans laquelle ses partenaires détiennent une participation ne leur donnant pas le contrôle : *documentary*. Par participation ne donnant pas le contrôle on entend la part des capitaux propres et la proportion des droits de vote détenus dans la filiale. Le tableau suivant présente de l'information sur cette filiale :

	<i>documentary</i>		ARTV	
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Établissement principal et lieu de constitution en société	Canada	Canada	Canada	Canada
Participations ne donnant pas le contrôle dans la filiale	18,00%	18,00%	s. o.	15,00%
Droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	18,00%	18,00%	s. o.	15,00%
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	216	137	(9)	(3)
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle	541	544	-	(76)

s. o. = sans objet

Pendant l'exercice, des distributions atteignant 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2014) ont été versées aux autres partenaires de la chaîne *documentary*. Les détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle dans ARTV n'ont reçu ni dividende ni distribution pendant l'exercice (zéro en 2014).

Des informations financières sur les filiales, avant élimination de tous les éléments liés aux transactions entre les entités du groupe, sont résumées comme suit :

	<i>documentary</i>		ARTV	
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3 165	3 420
Actifs courants	4 379	4 179	13 589	14 585
Actifs non courants	-	-	163	252
Passifs courants	(707)	(728)	(1 903)	(2 853)

	<i>documentary</i>		ARTV	
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Revenus	6 657	6 453	14 245	16 556
Résultat net et résultat global	1 198	766	(136)	(21)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-	-	(294)	2 629
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	-	(55)	2 653

La Société n'est soumise à aucune restriction importante de sa capacité d'avoir accès aux actifs de la Société ou de les utiliser et de régler les passifs de la Société. Plus particulièrement, la Société ou ses filiales ne sont assujetties à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à leurs investisseurs.

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, la Société détient deux billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain. Ces créances sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer. La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027. Un complément d'information est présenté aux notes 8 et 9.

La Société offre aussi en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés à la fiducie du CCR. Plus de renseignements sont donnés à la note 17.

La Société n'a fourni aucun soutien, financier ou autre, à ses entités structurées consolidées pendant l'exercice, et ne compte pas présentement le faire.

Aucune modification n'a été apportée, pendant l'exercice considéré ou le précédent, au pourcentage de détention de titres de participation dans *documentary*. En mars 2015, la Société a acquis les titres de participation dans ARTV qu'elle ne détenait pas (15 %) pour une contrepartie de 1,9 million de dollars. La différence de 41 milliers de dollars entre la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie a été comptabilisée directement en capitaux propres et attribuable à la Société.

B. Entreprise associée

Au 31 mars 2015, la Société détenait 13 056 787 actions à droit de vote subalterne de catégorie A de Sirius XM Canada Holdings Inc. (SiriusXM), ce qui lui conférait 10,18 % des titres de capitaux propres et une participation avec droit de vote de 9,67 % dans SiriusXM. Elle avait reçu ces actions par suite de la conversion, le 21 mars 2014, de ses actions avec droit de vote de catégorie B. Cette opération n'a pas modifié sa part des titres de capitaux propres de SiriusXM.

La Société dispose d'un siège au conseil d'administration de SiriusXM en raison des titres de capitaux propres (10,18 %) qu'elle détient dans cette entreprise. Elle a le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de SiriusXM du fait de sa représentation à son conseil, de sa participation avec droit de vote et de sa relation d'affaires continue avec elle. Par conséquent, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur SiriusXM et comptabilise son investissement dans cette entreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 28 juillet 2014, la Société a vendu 4 800 000 actions de catégorie A de SiriusXM pour un produit net comptabilisé en gain de 33,5 millions de dollars.

SiriusXM, une entreprise de radio par satellite située et domiciliée au Canada, offre à la population canadienne des contenus diversifiés par abonnement, dont six chaînes qui diffusent la programmation de la Société.

Aux fins de la présentation de l'information financière, la date de clôture de l'exercice de SiriusXM est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. La norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois. Conformément à cette exigence, la Société a inclus les résultats intermédiaires de SiriusXM qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 28 février 2015, en phase avec les dernières informations fournies par SiriusXM qui peuvent être rendues publiques.

La juste valeur de l'investissement de la Société dans SiriusXM au 31 mars 2015 était de 71,8 millions de dollars (154,5 millions de dollars au 31 mars 2014). Étant donné qu'elle est basée sur le cours de clôture des actions de catégorie A de SiriusXM (TSX : XSR) au 31 mars 2015, on considère qu'il s'agit d'une évaluation de niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs.

La politique de distribution de SiriusXM prévoit le versement de dividendes trimestriels et, selon le bon vouloir de l'entreprise, de dividendes spéciaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, SiriusXM a versé à la Société 16,9 millions de dollars en dividendes trimestriels et spéciaux (7,1 millions de dollars en 2014). Les informations financières résumées concernant les placements de la Société sont les suivantes :

	Participation au :		Valeur comptable au :	
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
SiriusXM - actions de cat. A	10 %	14 %	-	1 855

Les informations financières résumées ci-dessous représentent les montants inclus dans les états financiers IFRS de SiriusXM :

	31 mars 2015 ¹	March 31 2014 ²
Actifs courants	41 866	63 913
Actifs non courants	256 300	294 109
Passifs courants	(215 575)	(201 551)
Passifs non courants	(211 069)	(143 184)
Actifs nets	(128 478)	13 287

¹Ces montants représentent les résultats de SiriusXM au 28 février 2015.

²Ces montants représentent les résultats de SiriusXM au 28 février 2014.

	31 mars 2015 ¹	31 mars 2014 ² (chiffres révisés)
Revenus	307 741	303 646
Résultat net et résultat global	(17 548)	15 870

¹Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 comprennent les résultats de SiriusXM pour les douze mois terminés le 28 février 2015.

²Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 comprennent les résultats de SiriusXM pour les douze mois terminés le 28 février 2014.

Les informations financières résumées ci-dessus sont rapprochées avec les valeurs comptables de SiriusXM figurant dans l'État consolidé de la situation financière, comme suit :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde d'ouverture	1 855	3 473
Quote-part des résultats de l'entreprise associée ¹	-	4 440
Dividendes reçus ¹	(1 855)	(7 098)
Gain sur dilution	-	1 040
Solde à la fin de l'exercice	-	1 855

¹ Un total de 16,9 millions de dollars (7,1 millions de dollars au 31 mars 2014) a été reçu en dividendes dans l'exercice terminé le 31 mars 2015. Ces dividendes dépassent de 15,1 millions de dollars leur valeur comptable. L'excédent est comptabilisé en résultat net sous Quote-part des résultats de l'entreprise associée.

La Société n'a pas comptabilisé des pertes à hauteur de 2,4 millions de dollars découlant de sa participation dans SiriusXM parce qu'elle n'a contracté aucune obligation à leur égard.

SiriusXM n'a abandonné aucune activité. Elle n'est assujettie à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à ses investisseurs.

La Société n'a aucun passif éventuel ni engagement en ce qui a trait à son entreprise associée.

14. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2015	31 mars 2014
Fournisseurs	31 999	38 806
Charges à payer	53 565	64 318
Autres	1 970	3 173
	87 534	106 297

15. PROVISIONS

	Réclamations et poursuites	Environnemental	Coûts de restructuration		Total
			Réduction des effectifs	Mise hors service d'actifs	
Solde d'ouverture au 1er avril 2014	31 130	588	-	905	32 623
Provisions supplémentaires comptabilisées	11 009	15	17 132	2 105	30 261
Provisions utilisées	(3 407)	(226)	(3 465)	(383)	(7 481)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(6 688)	-	(7 231)	(522)	(14 441)
Solde à la fin de l'exercice	32 044	377	6 436	2 105	40 962

A. Coût de restructuration

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015, des initiatives ont été réalisées dans le cadre du nouveau plan stratégique de la Société rendu public en juin 2014 et dont la mise en œuvre exige des réductions d'effectifs jusqu'à hauteur de 1 500 employés d'ici 2020. Ces initiatives sont les suivantes :

- ▶ Le 30 octobre 2014, la Société a annoncé l'élimination de l'équivalent d'environ 400 postes à temps plein. La plupart des employés touchés par cette initiative ont reçu un avis de cessation d'emploi avant la fin de novembre et les autres, au début de 2015.
- ▶ Le 26 mars 2015, la Société a annoncé son intention d'abolir environ 240 postes équivalents à temps plein de plus.

Les dépenses entraînées par les réductions d'effectifs comprennent les indemnités de cessation d'emploi, le maintien d'avantages sociaux et les services de remplacement externe, et ont été comptabilisées pour les réductions auxquelles la Société s'était manifestement engagée et dont les coûts étaient raisonnables. Tous les paiements liés à ces provisions devraient être faits dans les douze prochains mois.

Au 31 mars 2015, les provisions comptabilisées par la Société pour des réductions d'effectifs s'établissent à 6,4 millions de dollars (zéro au 31 mars 2014) et sont incluses dans le passif courant.

La provision pour mise hors service est notamment rattachée à la cessation de la transmission de signaux de télévision analogique et de la transmission sur ondes courtes. Les travaux à l'origine de la provision de 2,1 millions de dollars (0,9 million de dollars au 31 mars 2014) devraient être achevés au cours du prochain exercice.

B. Réclamations et poursuites

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires élevés ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société.

Au 31 mars 2015, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 32,0 millions de dollars (31,1 millions de dollars au 31 mars 2014) au chapitre des litiges. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classées comme courantes, puisque la Société s'attend à les résoudre dans les douze prochains mois.

C. Passif environnemental

Au 31 mars 2015, la Société avait constitué une provision d'une valeur de 0,4 million de dollars pour un problème environnemental (0,6 million de dollars au 31 mars 2014). Des échantillons de terrain prélevés à l'ancien site de transmission de la Société situé au mont Logan ont révélé la présence d'hydrocarbures, ce qui oblige la Société à décontaminer le sol. Les coûts des travaux de décontamination qu'il reste à faire sont estimés à 0,4 million de dollars. Les travaux ont été achevés en grande partie durant l'automne de 2014, mais il faudra peut-être jusqu'à six ans pour terminer le tout.

D. Éventualités

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir réelles lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se réalisent ou ne se réalisent pas. La Société n'a fourni aucun montant concernant des passifs éventuels.

16. PASSIFS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les actifs/passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

	Courant		Non-courant	
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Actif net au titre des prestations définies	-	-	190 342	25 642
Passif net au titre des prestations définies	-	-	106 801	87 603
Avantages futurs du personnel	-	-	140 339	136 481
Indemnités de vacances	55 315	59 282	-	-
Réduction des effectifs	30 809	8 125	-	-
Passifs liés aux salaires	68 752	73 118	105	128
	154 876	140 525	247 245	224 212

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Le Régime est administré par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, qui gère également les actifs du Régime et le paiement des prestations dues aux participants et à leurs survivants. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension (la Loi)* et aux règlements qui en découlent.

Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. Les montants inclus dans les présents états financiers consolidés reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2014. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles annuelles.

La Société souscrit à un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés avant les différentes dates de fermeture du Régime, qui varient entre le 1^{er} avril 2005 et le 1^{er} octobre 2007 selon la catégorie professionnelle des employés. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi.

Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent au 31 décembre 2012. Les actifs du régime de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2015.

Le régime de retraite à prestations définies de la Société est exposé aux risques suivants :

Risque de capitalisation : Le risque de capitalisation est l'un des principaux risques courus par les promoteurs d'un régime de retraite. Il s'agit ici du risque que les rentrées de fonds du régime de retraite de la Société provenant des placements et des cotisations soient en deçà de l'obligation du régime au titre des prestations définies, donnant ainsi naissance à un passif non capitalisé. Les autorités réglementaires exigent que les régimes de retraite aux prises avec un déficit de capitalisation versent des cotisations spéciales étalées sur des périodes futures précises. La Société a choisi de suivre les règlements fédéraux relatifs aux pensions qui permettent le report de ces paiements spéciaux dans certaines conditions prescrites.

Les baisses des taux d'actualisation et les placements qui ne génèrent pas les rendements attendus sont les principaux éléments déclencheurs de ce risque. Par ailleurs, des facteurs non économiques, comme l'évolution démographique des participants, influent aussi sur l'obligation au titre des prestations définies.

La gestion du risque de capitalisation repose sur deux actions : un examen et un suivi du ratio de capitalisation sur une base régulière et une vérification de la conformité des décisions de placement avec les politiques et les procédures de placement établies et avec les lois applicables. Lors de sa revue annuelle de l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP), le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada veille à ce que les régimes de retraite obtiennent un taux de rendement à long terme qui leur permet d'atteindre leurs objectifs de capitalisation et d'assumer la croissance constante de leur obligation.

Autres risques : Les actifs du régime sont également exposés à divers risques financiers inhérents aux placements. Il s'agit du risque de crédit, du risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de prix) et du risque de liquidité. Qui plus est, l'évaluation de l'obligation et des coûts au titre des prestations définies comporte une certaine dose d'incertitude en raison de l'utilisation d'estimations actuarielles (voir ci-dessous). L'effet de ces facteurs sur la réévaluation de l'actif au titre des prestations de retraite ainsi que du passif au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme peut être parfois important et fluctuant.

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et la charge de retraite sont les suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2015	31 mars 2015
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :		
Taux d'actualisation	4,25 %	4,00 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel :		
Taux d'actualisation – régime de retraite	3,50 %	4,25 %
Taux d'actualisation – indemnité de cessation d'emploi	2,75 %	3,50 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	2,75 %	3,50 %
Taux d'actualisation – assurance vie	3,50 %	4,00 %
Mortalité	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	1,40 % en 2015, 2016 et 2,75 % par la suite	1,50 % en 2014, 2015 et 2,75 % par la suite
Taux d'évolution du coût des soins de santé	7,53 % en 2015 baisse à 4,50 % sur 13 ans	7,77 % en 2014 baisse à 4,50 % sur 14 ans
Indexation des prestations en cours de versement	1,86 %	1,65 %

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles importantes ferait ressortir les variations suivantes dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Sensibilité du taux d'actualisation				
hausse de 100 points de base	-13,7 %	-12,6 %	-8,0 %	-7,9 %
baisse de 100 points de base	17,6 %	16,1 %	9,4 %	9,3 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires				
hausse de 100 points de base	3,2 %	2,6 %	7,5 %	6,7 %
baisse de 100 points de base	-2,8 %	-2,3 %	-6,6 %	-6,0 %
Taux attendu d'augmentation future des prestations de retraite				
hausse de 100 points de base	13,8 %	12,7 %	s. o.	s. o.
baisse de 100 points de base	-11,3 %	-10,5 %	s. o.	s. o.
Sensibilité de la mortalité				
Retraités vivent un an de plus	4,8 %	4,8 %	-1,6 %	-1,7 %
Retraités vivent un an de moins	-4,9 %	-4,8 %	1,9 %	2,0 %
Sensibilité du taux d'évolution du coût des soins de santé				
hausse de 100 points de base	s. o.	s. o.	0,9 %	0,8 %
baisse de 100 points de base	s. o.	s. o.	-0,8 %	-0,7 %

s. o. = sans objet

Il se peut que l'analyse de sensibilité ci-dessus ne présente pas fidèlement la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies. En effet, il est peu probable que les changements dans les hypothèses surviennent isolément, car certaines hypothèses peuvent être corrélées.

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux hypothèses actuarielles importantes a été déterminée au moyen de la même méthode que celle qui a servi à calculer le passif de retraite comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Des évaluations de l'appariement de l'actif et du passif sont effectuées régulièrement. Elles consistent notamment à soupeser le risque en fonction du rendement produit par la composition de l'actif à long terme en vigueur, à analyser le profil risque-rendement d'autres compositions possibles et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif (obligation au titre des prestations définies). L'évaluation la plus récente date de 2014. En voici les principales recommandations :

- ▶ préserver la pertinence de la stratégie de placement en fonction du passif⁽¹⁹⁾ du Régime qui est axée sur la réduction du décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime;
- ▶ préserver la politique de composition de l'actif en fonction du passif qui inclut un plan de transition faisant fond sur les fluctuations du marché pour redistribuer des actifs vers les portefeuilles de placements stratégiques;
- ▶ préserver la couverture du risque de taux d'intérêt;
- ▶ préserver les placements dans des instruments plus productifs, tels que les actions, les placements privés et les placements immobiliers.

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites une fois par an. Les employés doivent cotiser au Régime selon un pourcentage de leur salaire admissible. La Société complète la capitalisation, au besoin, selon les évaluations actuarielles.

⁽¹⁹⁾ Cette stratégie implique la gestion de l'actif d'un régime de retraite en fonction de son passif dans le but de réduire au minimum la volatilité de l'excédent du régime. Ainsi, l'actif total du régime est divisé en actifs appariés et non appariés. Les actifs appariés (à revenu fixe) présentent la même sensibilité aux taux d'intérêt et d'inflation que les passifs du régime. Les actifs non appariés (actions et placements non traditionnels) évoluent différemment.

Les taux de cotisation des employés à temps plein sont les suivants :

	2014-2015	2013-2014
Sur les gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État ¹		
1 ^{er} avril au 30 juin	6,19 %	5,53 %
1 ^{er} juillet au 31 mars	6,25 %	6,19 %
Sur les gains dépassant le maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État ¹		
1 ^{er} avril au 30 juin	8,14 %	7,27 %
1 ^{er} juillet au 31 mars	8,22 %	8,14 %

¹En 2015, ce maximum est de 53 600 \$ (52 500 \$ en 2014; 51 100 \$ en 2013).

La Société a effectué les paiements suivants au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme :

	2015	2014
Prestations versées directement à des bénéficiaires	12 980	14 420
Cotisations habituelles de l'employeur aux régimes de retraite	60 062	61 305
Total des paiements pour les régimes à prestations définies	73 042	75 725

Le profil des échéances de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la Société est le suivant :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Durée moyenne de l'obligation de retraite	15,4 ans	14,2 ans	8,6 ans	8,3 ans
Participants actifs	22,1 ans	20,7 ans	8,5 ans	8,3 ans
Participants - prestations différées	20,5 ans	17,3 ans	s. o.	s. o.
Retraités	10,9 ans	10,2 ans	10,3 ans	8,6 ans

s. o. = sans objet

La Société compte cotiser 56,6 millions de dollars à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice. Au cours des trois prochaines années, la Société instaurera graduellement un ratio de partage des coûts de 50:50 entre les employés et l'employeur pour les cotisations de retraite versées par tous les participants.

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs du régime	6 648 816	-	-	5 587 972	-	-
Obligation au titre des prestations définies	6 458 474	106 801	140 339	5 562 330	87 603	136 481
Actif (passif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies	190 342	(106 801)	(140 339)	25 642	(87 603)	(136 481)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies, solde d'ouverture	5 649 933	136 481	5 586 813	150 126
Coût des services rendus	98 839	5 311	109 923	5 825
Coût financier	237 284	4 874	221 228	5 289
Cotisations des employés	47 359	-	47 833	-
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	215 950	(6 659)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	810 039	6 653	(239 362)	(3 680)
Écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	1 803	-	(21 093)	-
Prestations versées	(279 982)	(12 980)	(271 359)	(14 420)
Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice	6 565 275	140 339	5 649 933	136 481

Les variations de la juste valeur des actifs du régime ont été les suivantes :

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs du régime, solde d'ouverture	5 587 972	-	5 393 484	-
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	(5 340)	-	(5 300)	-
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	233 795	-	212 490	-
Rendement des actifs du régime de retraite, à l'exclusion des revenus d'intérêts	1 004 950	-	149 519	-
Cotisations des employés	47 359	-	47 833	-
Cotisations de la Société	60 062	12 980	61 305	14 420
Prestations versées	(279 982)	(12 980)	(271 359)	(14 420)
Juste valeur des actifs du régime, fin de l'exercice	6 648 816	-	5 587 972	-

La juste valeur des actifs du Régime peut être répartie entre les catégories suivantes :

		31 mars 2014			31 mars 2014		
		Cours sur un marché actif (Niveau 1)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 2 & 3)	Total	Cours sur un marché actif (Niveau 1)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 2 & 3)	Total
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	246 415	17 634	264 049	144 705	49 149	193 854
	Obligations canadiennes	-	2 934 094	2 934 094	-	2 332 195	2 332 195
Actions	Canadiennes	343 289	277 065	620 354	286 692	368 637	655 329
	Internationales	1 470 164	50 763	1 520 927	1 269 610	75 067	1 344 677
Placements stratégiques	Placements immobiliers	41 079	498 253	539 332	33 390	483 101	516 491
	Placements privés	-	536 882	536 882	-	387 153	387 153
	Fonds de couverture	-	155 056	155 056	-	117 459	117 459
Autres	Dérivés	(731)	34 723	33 992	(550)	14 901	14 351
Total des actifs de placement		2 100 216	4 504 470	6 604 686	1 733 847	3 827 662	5 561 509
Actifs qui ne sont pas des placements, diminués des passifs		-	-	44 130	-	-	26 463
Juste valeur des actifs du régime		-	-	6 648 816	-	-	5 587 972

Les justes valeurs des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres sont établies en fonction de cours sur un marché actif, ce qui n'est pas le cas des justes valeurs des placements stratégiques et des dérivés.

Le rendement réel des actifs du régime pour l'exercice est de 1 273,1 millions de dollars, soit 23,23 % (384,1 millions de dollars ou 7,25 % en 2014).

Les montants comptabilisés en résultat global au titre des régimes à prestations définies sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	2015	2014
Coût des services rendus	104 150	115 748
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	5 340	5 300
Coût financier de l'obligation au titre des prestations définies	242 158	226 517
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	(233 795)	(212 490)
Réévaluations comptabilisées en résultat net	1 002	(551)
Charge comptabilisée en résultat net	118 855	134 524
Plus :		
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	(187 457)	(203 812)
Total comptabilisé en résultat global	(68 602)	(69 288)

Les résultats non distribués comprennent des gains actuariels cumulatifs de 367,4 millions de dollars au 31 mars 2015 (179,9 millions de dollars au 31 mars 2014).

La charge totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

	2015	2014
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	114 100	129 143
Transmission, distribution et collecte	3 566	4 036
Administration nationale	1 189	1 345
Total	118 855	134 524

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, la charge totale au titre des avantages du personnel, qui comprend tous les salaires et coûts afférents, s'élève à 989,8 millions de dollars (1 037,9 millions de dollars en 2014).

17. DETTE OBLIGATAIRE

De par sa relation avec la fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. La fiducie du CCR a émis des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 198,1 millions de dollars (208,3 millions de dollars au 31 mars 2014).

Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 % par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, incluant les montants suivants de capital :

	Paiements minimaux	31 mars 2015 Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	31 mars 2014 Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	33 039	21 663	33 039	21 101
Plus d'un an mais avant cinq ans	132 155	64 513	132 155	59 916
Plus de cinq ans	247 790	186 724	280 830	204 683
Moins : charges financières futures	(140 084)	-	(160 324)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	272 900	272 900	285 700	285 700

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 20,2 millions de dollars (21,2 millions de dollars en 2014).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	21 663	21 101
non courante	251 237	264 599
	272 900	285 700

19. EFFETS À PAYER

Les effets à payer, détenus par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité structurée de la Société, viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 %. Des paiements semestriels du capital et des intérêts sont effectués chaque année, en mai et en novembre. Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 %, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru, mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement dans un contrat de location-financement comme il est décrit aux notes 8 et 9.

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	11 473	8 319	11 473	8 124
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	28 936	45 892	27 595
Plus de cinq ans	86 047	71 577	97 520	79 335
Moins : charges financières futures	(34 580)	-	(39 831)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	108 832	108 832	115 054	115 054

La charge d'intérêts liée aux effets à payer et comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 5,3 millions de dollars (5,5 millions de dollars en 2014).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Comptabilisée en tant qu'effets à payer dans l'État consolidé de la situation financière :		
courants	8 319	8 124
non courants	100 513	106 930
	108 832	115 054

20. REVENUS

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

	2015	2014
Publicité	333 420	491 189
Revenus d'abonnement	132 814	133 277
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	50 310	49 009
Production	24 440	21 766
Programmation numérique	18 312	16 679
Droits de retransmission	5 795	4 715
Commandites d'émission	4 706	5 434
Autres services	3 430	4 636
Total des revenus liés à la prestation des services	573 227	726 705
Total des revenus financiers	10 834	8 759
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)	8 891	25 705
Revenus de contrats-échanges autres que publicitaires	6 731	6 136
Gain sur taux de change	845	454
(Perte) gain net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	(393)	71
Total des revenus	600 135	767 830

21. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

	2015	2014
Intérêts sur la dette obligataire	20 241	21 153
Intérêts sur les effets à payer	5 251	5 517
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	2 563	3 141
Autres charges financières sans décaissement	2 519	1 059
	30 574	30 870

22. FINANCEMENT PUBLIC

Les crédits parlementaires approuvés et les sommes reçues par la Société sont ventilés comme suit :

	2015	2014
Financement des activités d'exploitation		
Financement de base	941 687	968 438
Financement ponctuel additionnel au titre de la programmation	-	-
Enveloppe du Conseil du Trésor pour le rajustement à la rémunération	6	18 705
Virement au financement des immobilisations	(12 409)	(11 525)
Financement des activités d'exploitation reçu	929 284	975 618
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités d'exploitation	12 409	11 525
Financement des immobilisations reçu	104 740	103 856
Financement du fonds de roulement	4 000	4 000
	1 038 024	1 083 474

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière et le revenu est comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles auxquelles il se rapporte.

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde d'ouverture	518 272	525 696
Financement public au titre des immobilisations	104 740	103 856
Amortissement du financement des immobilisations différé	(102 812)	(111 280)
Solde à la fin de l'exercice	520 200	518 272

23. IMPÔT SUR LE REVENU

A. Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat net

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée avec la charge d'impôt qui résulterait de l'application du taux d'imposition fédéral de la Société de 25,00 % (25,00 % en 2014) au bénéfice comptable, comme suit :

	2015	2014
Provisions pour impôts au taux d'imposition fédéral	(11 848)	(4 566)
Différences permanentes	(8 755)	1 025
Augmentation en raison de l'ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles	20 603	3 541
Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat net	-	-

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement avec les montants de 2015 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux. Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles.

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société est dotée d'une structure d'exploitation qui apparie ses charges ayant un effet sur la trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société prélève des fonds sur ses crédits parlementaires uniquement pour financer ses dépenses d'exploitation, et ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours de périodes où les différences temporaires devraient s'inverser. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que les conditions d'exploitation précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

B. Différences temporaires

	2015	2014
Les sources déductibles (imposables) des différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été reconnu sont les suivantes:		
Charges à payer	61 074	38 039
Régime de retraite	(83 541)	61 961
Passifs liés au personnel	140 443	136 609
Report de pertes prospectif	43 480	39 509
Créances et placements à long terme	11 905	13 174
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(43 077)	(46 539)
Immobilisations corporelles	(200 946)	(202 961)
Autres	(10 430)	(15 841)
Total	(81 092)	23 951

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2030.

24. VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT

	2015	2014
Variations du fonds de roulement sont composées de :		
Créances clients et autres créances	135 411	(92 589)
Actif de programmation (courant)	41 551	9 990
Stocks de marchandisage	(17)	498
Charges payées d'avance	(5 725)	40 090
Créditeurs et charges à payer	(18 779)	10 071
Provisions	8 339	(18 840)
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (courant)	19 077	2 390
Passif de programmation (courant)	15 151	-
Revenus différés (courant)	20 682	441
	215 690	(47 949)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Juste valeur

Les justes valeurs de la trésorerie, des créances clients et autres créances, de la tranche courante des billets à recevoir, de la tranche courante de l'investissement dans un contrat de location-financement, des créditeurs et des charges à payer, de la tranche courante de la dette obligataire, de la tranche courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement, de la tranche courante des effets à payer et du passif d'encaissement anticipé avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers de la Société :

	31 mars 2015		31 mars 2014		Note
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 2)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 2)	
Instruments financiers évalués à la juste valeur :					
Actifs financiers dérivés					
Contrats à terme	161	161	446	446	(a)
Options sur actions	108	108	235	235	(b)
Instruments financiers évalués au coût amorti :					
Billets à recevoir (non courant)	43 507	51 970	45 961	52 416	(c)
Investissement dans un contrat de location-financement (non courant)	47 379	57 470	50 138	57 745	(c)
Dette obligataire (non courant)	251 237	343 663	264 599	346 602	(d)
Obligation au titre de contrats de location-financement (non courant)	20 671	21 629	33 676	35 597	(d)
Effets à payer (non courant)	100 513	115 918	106 930	116 740	(d)

Il n'y a pas eu de transferts entre les différents niveaux pendant l'exercice terminé le 31 mars 2015.

(a) La juste valeur est établie d'après un modèle des flux de trésorerie actualisés basé sur les prix observables sur un marché à terme normalisé.

(b) La juste valeur est estimée grâce à un modèle d'évaluation des options dont les principales données d'entrée sont notamment le cours de clôture des actions détenues, les taux officiels des obligations du gouvernement et les rendements des actions observables directement.

(c) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement, dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité des contreparties.

(d) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité de la Société.

B. Gestion des risques reliés au capital

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital. Cependant, elle est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités d'exploitation et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2014.

C. Catégories d'instruments financiers

	2015	2014
Actifs financiers		
Juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie	214 884	61 974
Instruments financiers dérivés	269	681
Prêts et créances	197 425	325 289
Passifs financiers		
Autres passifs	469 266	507 051

D. Gestion des risques financiers

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance de la Société, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du Conseil d'administration.

E. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

L'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés depuis le 31 mars 2014.

i. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses charges libellés en monnaies étrangères. La majorité des transactions en monnaies étrangères sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars (convertie en dollars canadiens) est la suivante :

	31 mars 2015			31 mars 2014		
	USD	Euros	GBP	USD	Euros	GBP
Trésorerie	2 357	230	128	2 579	245	178
Créances clients et autres créances	683	406	47	670	356	291
Créditeurs et charges à payer	(1 247)	(214)	(211)	(685)	(178)	(258)
Exposition nette	1 793	422	(36)	2 564	423	211

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2015, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme les billets à recevoir, la dette obligataire et les effets à payer de la Société portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat net de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. Comme les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les bons du Trésor et autres placements de cette nature n'ont pas été avantageux, la Société n'avait aucun placement de ce type au 31 mars 2015 (aucun au 31 mars 2014). Elle peut investir dans des titres négociables venant à échéance dans moins d'un an, à condition toutefois que ces titres soient entièrement garantis par le gouvernement du Canada (p. ex., les bons du Trésor du Canada), comme l'exige la *Loi sur la radiodiffusion*. La Société peut également déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier.

iii. Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par tous les facteurs influant sur un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur.

F. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire crédit uniquement à des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par les cadres supérieurs.

La Société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de ses créances clients et autres créances, de ses contrats de change à terme, de ses billets à recevoir et de son investissement dans un contrat de location-financement.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014.

i. Trésorerie

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

ii. Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances de la Société sont essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire. La concentration du risque de crédit en ce qui concerne les créances clients est limitée et gérée grâce à la mise en place d'un programme d'évaluation du crédit et au moyen, si nécessaire, du plafonnement du crédit accordé à un client. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée.

La Société a inscrit une provision pour créances douteuses de 2,7 millions de dollars au 31 mars 2015 (3,7 millions de dollars au 31 mars 2014). De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.

iii. Contrats de change à terme

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir sur le plan économique le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. Ainsi, la Société a cinq contreparties qui remplissent ce critère, avec lesquelles elle effectue toutes les opérations de couverture du risque de change.

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats de change à terme-USD ¹	12 525	161	10 628	446

¹ Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux compris entre 1.25100 et 1.25357 et viennent à échéance entre avril 2015 and janvier 2016.

iv. Billets à recevoir et investissement dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

G. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter un emprunt à long terme sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2015	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes obligataires	272 900	412 984	33 039	132 155	247 790
Effets à payer	108 832	143 412	11 473	45 892	86 047
Contrat de location-financement – Transpondeurs	30 903	34 085	12 030	22 055	-
	Valeur comptable du passif au 31 mars 2014	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes obligataires	285 700	446 024	33 039	132 155	280 830
Effets à payer	115 054	154 885	11 473	45 892	97 520
Contrat de location-financement – Transpondeurs	40 465	46 115	12 030	34 085	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	3 091	3 171	1 730	1 441	-
Contrats de location-financement – Matériel de bureau	1 863	1 951	551	1 400	-

Aucun besoin de trésorerie futur prévu ne se rattache aux instruments financiers dérivés.

26. PARTIES LIÉES

A. Transactions avec des parties liées autres que des entités liées à une autorité publique

	Prestation de services		Cotisations de retraite	
	2015	2014	2015	2014
Entreprise associée	2 396	3 047	-	-
Autres entités liées ¹	121	129	-	-
Régime de retraite de la Société	-	-	60 062	61 305
	2 517	3 176	60 062	61 305

¹ Les transactions avec les autres entités liées correspondent essentiellement à la prestation de services administratifs au Régime de retraite de la Société.

Les sommes à recevoir des parties liées s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice et étaient incluses dans les Créances clients et autres créances dans l'État consolidé de la situation financière :

	Sommes dues par les parties liées	
	31 mars 2015	31 mars 2014
Entreprise associée	189	379
Autres entités liées	-	8
	189	387

La Société ne devait aucune somme à des parties liées au 31 mars 2015 (aucune au 31 mars 2014).

Les sommes à recevoir ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune dépense n'a été comptabilisée dans l'exercice considéré ou dans des exercices antérieurs relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

B. Autres transactions avec une entreprise associée

La Société n'a effectué aucune transaction significative avec son entreprise associée pendant l'exercice considéré ou l'exercice précédent autre que les dividendes reçus, comme il est indiqué à la note 13.

C. Transactions avec des entités liées à des autorités publiques

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à une autorité publique »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à une autorité publique, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

Ces transactions sont effectuées dans le cadre normal des activités de la Société, à des conditions comparables à celles qui caractérisent les transactions faites avec d'autres entités non liées à une autorité publique. Dans le contexte de l'achat et de la vente de biens et de services, CBC/Radio-Canada s'est dotée de politiques d'approvisionnement, d'une stratégie de fixation des prix et d'un processus d'approbation qui ne tiennent pas compte des liens des contreparties avec une autorité publique.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, la valeur globale des transactions significatives effectuées par la Société avec des parties liées à une autorité publique s'élevait à 1,2 million de dollars (1,5 million de dollars en 2014) et à 1,3 million de dollars (1,2 million de dollars en 2014) respectivement pour la prestation de services et l'achat de biens et de services. Aucune transaction individuellement significative n'a été effectuée dans l'exercice terminé le 31 mars 2015 (aucune en 2014).

D. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir l'Équipe de la haute direction (EHD) et tous les membres du Conseil d'administration.

L'Équipe de la haute direction a touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

	2015	2014
Avantages à court terme ¹	4 096	4 001
Avantages postérieurs à l'emploi ²	1 545	1 541
Autres avantages ³	536	104
	6 177	5 646

¹Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres actifs du personnel.

²Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance vie postérieure à l'emploi.

³Les autres avantages désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée, l'indemnisation des accidents du travail et les indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités de cessation d'emploi désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

Les membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités selon un barème déterminé dans les règlements administratifs de la Société (approuvés par le ministre du Patrimoine canadien). Le président du Conseil reçoit aussi une rémunération annuelle.

La rémunération versée pendant l'exercice aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, totalise 0,2 million de dollars (0,3 million de dollars en 2014). D'autres renseignements sur les réunions auxquelles ont assisté les membres du Conseil se trouvent à la section *Conseil d'administration - Assiduité* du Rapport annuel.

La rémunération versée aux membres de l'Équipe de la haute direction, à l'exclusion du président-directeur général, est approuvée par le Conseil d'administration, sur la base d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance. Cette rémunération est fondée sur le rendement individuel et les tendances du marché.

27. ENGAGEMENTS

A. Engagements liés aux programmes et autres

Cette note présente les montants pour lesquels la Société s'est engagée contractuellement, mais qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans l'État consolidé de la situation financière.

	2015	2014
Gestion des installations	200 676	239 269
Programmation	147 930	80 334
Distribution de transmission	34 806	41 222
Soutien et maintenance	34 569	41 101
Immobilisations corporelles	12 332	17 798
Autres	28 974	36 221
	459 287	455 945

	2015	2014
Moins d'un an	140 917	156 995
Plus d'un an mais avant cinq ans	280 649	238 070
Plus de cinq ans	37 721	60 880
	459 287	455 945

B. La Société en tant que preneur – Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie d'un an à vingt-huit ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale au taux du marché. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2015	2014
Moins d'un an	20 451	22 391
Plus d'un an mais avant cinq ans	68 850	73 085
Plus de cinq ans	57 515	60 420
	146 816	155 896

Les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 50,8 millions de dollars (58,4 millions de dollars au 31 mars 2014) pour les coûts d'exploitation et les impôts fonciers exigibles.

Les paiements minimaux au titre de la location passés en charges en 2015 s'élèvent à 22,3 millions de dollars (21,5 millions de dollars en 2014).

Les montants ci-dessus incluent des paiements au titre de la location de 4,6 million de dollars (4,0 millions de dollars au 31 mars 2014) à effectuer à des parties liées (dont des entités liées à une autorité publique) dans le cours normal des activités.

C. La Société en tant que bailleur – Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission appartenant à la Société. Leur durée varie d'un an à quatre-vingt-quinze ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2015	2014
Moins d'un an	10 209	10 848
Plus d'un an mais avant cinq ans	38 855	35 062
Plus de cinq ans	324 629	333 002
	373 693	378 912

Outre les montants présentés ci-dessus, la Société détient des créances liées à la location de locaux et ayant trait aux coûts d'exploitation et aux impôts fonciers afférents. Ces créances s'élèvent à 157,2 millions de dollars (162,8 millions de dollars au 31 mars 2014).

Les montants ci-dessus incluent des paiements au titre de la location de 5,1 millions de dollars (6,3 millions de dollars au 31 mars 2014) à recevoir de parties liées (dont des entités liées à une autorité publique) dans le cours normal des activités.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Dans l'exercice 2014-2015, le Conseil d'administration a approuvé la vente des actifs de production mobile de la Société. Celle-ci a reçu le 4 juin 2015 le décret approuvant la transaction, qui devrait être conclue le 25 juin 2015 et rapporter environ 7,8 millions de dollars.